



ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2016

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 13 juin 2016

Le jeudi 9 juin dernier, la commune de Crans-près-Céligny a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), forte de 71 communes. A cette occasion, ont eu lieu les élections du comité de l'AdCV pour la nouvelle législature. En deuxième partie, M. Jean-Jacques Monachon, Directeur général de l'AVASAD, a présenté son association et les formidables défis qui nous attendent au vu du vieillissement de la population (en 2045, un suisse sur 4 aura plus de 65 ans !).

Approbation des comptes 2015

Avec un léger bénéfice d'environ CHF. 13'000.-, les comptes 2015 de l'AdCV demeurent très sains. L'Assemblée a donc pu les adopter sans difficulté et donner décharge au Comité et aux vérificateurs, avec ses remerciements.

Election du Comité

Après plusieurs années durant lesquelles leurs services et leur engagement en faveur de nos communes membres ont été éminemment appréciés, MM. Eric Linn, Jean-Charles Cerottini et Luc Henriod ont décidé de quitter notre Comité. Ils ont été chaleureusement remerciés de leur action par un tonnerre d'applaudissements de l'Assemblée et une petite attention de la part de l'AdCV.

En revanche, Mme Carine Tinguely et MM. Andreas Sutter et Michel Buttin ont rejoint notre Comité, en qualité de Vice-présidente, respectivement, de Membres.

MM. Jean-Christophe de Mestral, Jean-Yves Thévoz et Hans Rudolf Kappeler ont été réélus en qualité de Membre du Comité. M. Yves Raboud, en qualité de Trésorier et M. Pierre Stampfli, en qualité de Vice-président.

Enfin, les rennes de l'AdCV ont été confiées à Mme Joséphine Byrne Garelli pour une nouvelle législature, en qualité de présidente.

Au terme de ces élections, le nouvel organigramme de l'AdCV a été présenté à l'Assemblée.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et PDCn

Dans le courant de ce printemps, le Conseil d'Etat a procédé à l'analyse des réponses reçues suite à la mise en consultation publique du PDCn. 169 prises de position ont ainsi été dépouillées. 37% d'entre-elles provenaient de communes.

Il en ressort notamment que c'est de très loin la mesure A11 (zones d'habitation mixtes) qui a suscité le plus de réactions (près de 57% de toutes les remarques portent sur cette question).

Les thèmes qui ont le plus souvent été abordés sont :

- le choix de l'année de référence (2008 ou 2014) ;
- les modalités de révision des PGA et l'application du redimensionnement ;
- le taux de croissance accordé aux centres régionaux.



Quelques scénarii autres que celui de base ont été présentés, notamment des comparaisons prenant comme années de références 2008 ou 2014.

A ce sujet, l'AdCV a écrit à Mme de Quattro afin de lui demander à pouvoir encore visualiser un autre scénario contenant les données de base suivantes :

- année de référence 2014 ;
- maintien d'une augmentation possible de 1% pour les villages et les quartiers hors centre et de 1,5% pour les localités à densifier ;
- augmentation de la population de 185'000 personnes entre 2015 et 2030.

Nous sommes également revenu sur l'une de nos propositions qui n'avait pas été reprise, laquelle consiste en l'introduction d'un mécanisme permettant d'attribuer annuellement les pourcentages de développement non utilisés dans les centres aux petites communes, ceci district par district.

Péréquation

Les négociations avec le Conseil d'Etat et l'UCV au sujet de la prochaine adaptation de la péréquation intercommunale demeurent très ardues.

Cette nouvelle péréquation risque d'entraîner une hausse des charges pour de nombreuses communes membres de notre Association, plus particulièrement celles dont le taux d'impôt est relativement bas et dont le point d'impôt a une valeur élevée. Dans cette optique, l'AdCV a pris contact avec les communes en question afin d'obtenir des éléments chiffrés et d'étayer ainsi son argumentaire auprès du Canton.

L'AdCV va également participer à un groupe de travail chargé d'examiner les modalités de la redistribution de la manne fédérale aux communes en fonction d'un critère « emplois ». A notre sens, ce GT devra se pencher de manière absolument prioritaire sur la correction d'une grave erreur méthodologique induite par l'utilisation des statistiques fédérales STATENT, à savoir la prise en compte des emplois affectés à la fonction publique dans les critères de redistribution de l'aide fédérale. En effet, ce type d'emplois n'est absolument pas concerné par RIE III et doit donc être écarté des calculs. Le 26 mai, nous avons d'ailleurs déjà écrit au Conseil d'Etat à ce sujet.

Présentation de M. Jean-Jacques Monachon « Rôle et implication des communes dans les soins à domicile »

M. Monachon, Directeur général de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) a présenté l'organisation de son association, qui ressort du droit public, est autonome avec la personnalité juridique et est placée sous la surveillance de l'Etat.

L'AVASAD tire principalement ses ressources de ce qu'elle facture aux assureurs et aux clients, le solde est financé à parts égales par le Canton et les communes.

Les perspectives démographiques démontrent que la population suisse va connaître un important vieillissement. Pour ne citer que quelques chiffres les plus frappants, en 2045, un suisse sur 4 aura plus de 65 ans. Entre 2016 et 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans devrait passer de 58'000 à 100'000 dans notre Canton.



Or, avec l'âge, les personnes deviennent progressivement moins indépendantes et ont besoin de plus d'aide et de soins, ce qui constitue un défi de taille pour le système de santé suisse et vaudois. Relever ce défi aura aussi de lourdes conséquences financières pour la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de souligner que le coût total par client des EMS est environ 6 fois supérieur au coût d'une prise en charge à domicile. S'ajoute à cela que des études empiriques démontrent que les usagers des services de santé préfèrent rester à domicile.

Le développement des soins à domicile pourrait donc être une réponse possible de la stratégie politique de réduction des coûts de la santé, d'autant que les évolutions technologiques de l'information et de la communication permettent d'offrir de nouvelles prestations aux personnes concernées.

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 201 41 63